

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 D 00206
Numéro SIREN : 828 532 416
Nom ou dénomination : LE LUTEAU

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2024 sous le numéro de dépôt 3667

LE LUTEAU
Société civile
Au capital de 1 420 000 €
3 Route de Gondreville Marcilly
45340 BEAUNE LA ROLANDE
R.C.S : ORLEANS 828 532 416

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre

Le 31 mars,

A 12 heures,

Les associés de LE LUTEAU, société civile au capital 1 420 000 €, divisé en 14 200 parts de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Le commissaire aux comptes dûment convoqué, est absent et excusé.

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand PERICAT, cogérant

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission des commissaires aux comptes et nomination de nouveaux commissaires aux comptes.
- Pouvoirs à donner.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

BR

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constate la démission de leur mandat de commissaires aux comptes de la société IN EXTENSO CENTRE OUEST en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la société IN EXTENSO AUDIT en qualité de commissaire aux comptes suppléant et décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société COGEP AUDIT, 2658 Route d'Orléans 18230 ST DOULCHARD et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Vincent MONTAUDOUIN, 600 rue de la Juine 45160 OLIVET. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards from the center of the horizontal line.